

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1356

14 juillet 2009

SOMMAIRE

1Expansion S.A.	65073	Irrus S.à r.l.	65077
ADA Management S.à r.l.	65078	IXIS Luxembourg Investissements	65070
A & D Management S.à r.l.	65078	John Deere Funding S.A.	65053
AG2AA Equipements S.à r.l.	65046	Lavador S.à.r.l.	65088
Agyr Luxembourg S.A.	65045	Life Care Lux. S.à r.l.	65046
Alcentra Mezzanine No. 1 S.à r.l.	65046	Longreach Holdings Luxembourg Co. S.à r.l.	65080
Alcentra Mezzanine QPAM S.à r.l.	65088	Loofinlux S.A.	65051
Artisal & Kern Sàrl	65087	LP One Halbergmoos Sàrl	65055
B2C S.à r.l.	65046	LP Three Darmstadt Sàrl	65062
Barclays Luxembourg Finance Holdings S.à r.l.	65047	Luxembourg Cars, S.à r.l.	65049
Barclays Luxembourg Investments S.à r.l.	65049	Luxembourg Cars, S.à r.l.	65043
Barclays Luxembourg S.A.	65048	Mago	65059
Basler HoldCo S.à r.l.	65051	MezzVest Luxembourg I S.à.r.l.	65076
BCB & Partners S.A.	65071	Morgan Stanley Vindolanda Equity S.à r.l.	65047
Beltrame International S.A.	65045	NATIXIS Luxembourg Investissements	65070
Belucci Restauration S.à r.l.	65043	NBG Synesis Funds Sicav	65050
Camara S.à r.l.	65042	Neobehave SCI	65074
Clearline S.A.	65050	Nove Czech Investment Company S.à r.l.	65045
Coban S.A.	65047	Omega Lux Invest s.à r.l.	65043
Cobasol S.à.r.l.	65044	Opera - Participations Sca	65050
Cobelfret S.A.	65052	Park Place Capital, S.A.	65044
Coiffure M S.à.r.l.	65044	Pegas Nonwovens SA	65048
Crossroads Property Investors S.A.	65050	Pelleas Investments S.à r.l.	65047
Cup 45 S.A.	65042	Prusca S.A.	65043
EDL Partners S.A.	65049	Tech Advantage S.à r.l.	65043
Europa Kingshill S.à r.l.	65050	Universal-Investment-Luxembourg S.A.	65066
Fiduciaire EX TAX S.à r.l.	65060	Vectura Sàrl	65042
Granjo S.A.	65049	Vip Real Estate S.A.	65042
Gresfin International S.A.	65048	Yeoman Capital S.A.	65048
Halian PSF S.à r.l.	65088	Yeoman Investments S.A.	65048
Health International Publishing S.A.	65049		
Ikano Advisors (Luxembourg) S.A.	65068		
Infopartners S.A.	65045		

Vip Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 110.459.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 24 juin 2009

1. Monsieur Pietro LONGO a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Monsieur Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 25 JUIN 2009.
Pour extrait sincère et conforme
Pour VIP REAL ESTATE S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009080022/17.

(090094634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Vectura Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8386 Koerich, 15, rue de la Montagne.
R.C.S. Luxembourg B 85.900.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009080250/10.

(090095543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Cup 45 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 85.023.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009080253/10.

(090095532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Camara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.002.853,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 128.407.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 juin 2009

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet immédiat.

Le gérant de la Société, Mr. Christophe DAVEZAC a également transféré son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2009080148/17.

(090094449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

**Omega Lux Invest s.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Luxembourg Cars, S.à r.l.).**

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 113.092.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009080252/11.

(090095535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Tech Advantage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1860 Luxembourg, 1, rue Abbé Jos Keup.
R.C.S. Luxembourg B 77.149.

Le gérant décide de transférer le siège social de 7, route d'Esch, L-1470 Luxembourg à 1, rue Abbé Jos Keup, L-1860 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juin 2009.

Pour TECH ADVANTAGE S.à r.l.

Eric GOLLIARD

Gérant

Référence de publication: 2009080228/14.

(090095264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Belucci Restauration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 7, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 139.049.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009080507/13.

(090095709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Prusca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 118.894.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 12 juin 2009.

Monsieur DIEDERICH Georges, Monsieur ROSSI Jacopo et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur KARA Mohammed est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

PRUSCA S.A.

Georges DIEDERICH / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009080535/16.

(090095626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Cobasol S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4911 Bascharage, 3, rue Emile Bofferding.
R.C.S. Luxembourg B 68.005.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COBASOL S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009080588/12.

(090095659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Coiffure M S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4531 Obercorn, 180A, avenue Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 80.739.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COIFFURE M S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009080587/12.

(090095657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Park Place Capital, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 131.673.

On 1st April 2009, the members of the board of directors of:

Park Place Capital, S. A., a limited liability company (société anonyme), having its registered office at 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B number 131 673, existing and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg

Have unanimously resolved:

- 1) to accept the resignation of Mr Alain Driancourt as director of the Company,
- 2) to appoint Mr Ely Michel Ruimy, born on 31 December 1964 in Casablanca (Morocco), and residing professionally at 25 Knightsbridge, London SW1X 7RLX (United Kingdom) as director of the Company,

These resolutions have been taken in accordance with article 9 of the articles of incorporation of the Company.

The directors of the Company have joint signature power by two directors in all circumstances.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

Par résolution du 1^{er} avril 2009, et conformément à l'article 9 des statuts de ladite société, le conseil d'administration de Park Place Capital S.A. - société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B131 673 - a approuvé à l'unanimité

- 1) La démission de Mr Alain Driancourt de son poste d'administrateur,
- 2) La nomination de Mr Ely Michel Ruimy, né le 31 décembre 1964 à Casablanca (Maroc), and résidant professionnellement à 25 Knightsbridge, London SW1X 7RLX (United Kingdom) au poste d'administrateur,

Ces résolutions ont été prises en accord avec l'article 9 des statuts de la société.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs.

Signature.

Référence de publication: 2009079939/7091/30.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00773. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090095076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Agry Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 151, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 68.997.

Le bilan au 30.09.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour AGYR LUXEMBOURG S.A.R.L.
Emmanuel Karp / Tilly Klein

Référence de publication: 2009080550/12.

(090095376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Novo Czech Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.156.600,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 82.808.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009080536/13.

(090095994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Infopartners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 17.719.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009080516/13.

(090095718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Beltrame International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 21.240.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 29 mai 2009.

Monsieur BELTRAME Giancarlo, Monsieur DESCHENAUX Claude et Monsieur BELTRAME WIDMANN Maximilian Mathias sont renommés administrateurs. Monsieur DONATI Régis est renommé commissaire aux comptes. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme
MANACO S.A.
Pour BELTRAME INTERNATIONAL S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009080537/16.

(090095625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

AG2AA Equipements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 119A, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 139.336.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009080504/13.

(090095707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Life Care Lux. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 99.857.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009080502/13.

(090095704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

B2C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 615, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 105.786.

Le bilan de dissolution au 29.01.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009080510/13.

(090095712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Alcentra Mezzanine No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 107.703.

Constituée par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 15 avril 2005, acte publié
au Mémorial C n ° 926 du 22 septembre 2005

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Alcentra Mezzanine No. 1 S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2009080390/15.

(090095815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Coban S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 69.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
COBAN S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009080322/12.

(090095441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Morgan Stanley Vindolanda Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 127.497.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 1^{er} juillet 2009.

TMF Management Luxembourg S.A.
Domiciliaire
Signature

Référence de publication: 2009080333/13.

(090096023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Barclays Luxembourg Finance Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 125.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour la Société
Barclays Luxembourg Finance Holdings S.à r.l.
Manfred Zisselsberger

Référence de publication: 2009080375/14.

(090095882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Pelleas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.131.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 127.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour la Société
Pelleas Investments S.à r.l.
Manfred Zisselsberger

Référence de publication: 2009080372/14.

(090095880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Yeoman Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 131.609.

Les comptes annuels au 28 février 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009081226/11.

(090096402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Yeoman Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 55.311.

Les comptes annuels au 28 février 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009081227/11.

(090096399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Gresfin International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 46.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081233/10.

(090096386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Pegas Nonwovens SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 112.044.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

František ezá / Aleš Gerža
Executive / Executive

Référence de publication: 2009081248/12.

(090096482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Barclays Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 92.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081269/10.

(090096730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Barclays Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour la Société

Barclays Luxembourg Investments S.à r.l.

Manfred Zisselsberger

Référence de publication: 2009080371/14.

(090095878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Luxembourg Cars, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 486A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 113.092.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009080605/10.

(090095581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

EDL Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 117.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009080456/10.

(090096081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Granjo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 79.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009080454/10.

(090096094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Health International Publishing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 108.049.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009080455/10.

(090096092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Opera - Participations Sca, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.701.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009079948/10.

(090095053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Europa Kingshill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081278/10.

(090096490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Crossroads Property Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 56.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081276/10.

(090096485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

NBG Synesis Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg

MJ. FERNANDES

Signatures

Référence de publication: 2009080690/12.

(090095483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Clearline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 78.979.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Corporate Services S.A. / TMF Secretarial Services S.A.

Director / Director

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2009080939/12.

(090096123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Loofinlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 28.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOOFINLUX S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009080315/12.

(090095480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Basler HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.973.700,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.112.

RECTIFICATIF

Cet avis rectificatif remplace l'avis initialement déposé au Registre du Commerce et des Sociétés en date du 10 août 2007 sous la référence L070106997.

Il y a, dès lors, lieu de lire que suite à la liquidation de la société Bloomed Interim AB en date du 13 juin 2007 et la distribution des 3.032.888 parts sociales qu'elle détenait parmi les associés restants, la répartition des parts sociales de la Société est la suivante:

Triton Fund II LP:

- 717.194 parts sociales de classe A
- 717.194 parts sociales de classe B
- 717.194 parts sociales de classe C
- 717.194 parts sociales de classe D

Two Triton Fund (Executives) LP:

- 21.703 parts sociales de classe A
- 21.703 parts sociales de classe B
- 21.703 parts sociales de classe C
- 21.703 parts sociales de classe D

Two Triton Fund F&F LP:

- 17.179 parts sociales de classe A
- 17.179 parts sociales de classe B
- 17.179 parts sociales de classe C
- 17.179 parts sociales de classe D

TK II Colinvest S.à r.l.:

- 36.629 parts sociales de classe A
- 36.629 parts sociales de classe B
- 36.629 parts sociales de classe C
- 36.629 parts sociales de classe D

Two Triton Fund F&F No.2 LP:

- 17.032 parts sociales de classe A
- 17.032 parts sociales de classe B
- 17.032 parts sociales de classe C
- 17.032 parts sociales de classe D

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Basler HoldCo S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009080696/42.

(090095651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Cobelfret S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 55.803.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf juin.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "COBELFRET S.A." ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 août 1996, publié au Mémorial C numéro 543 du 24 octobre 1996, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 55.803.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée en date du 8 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 860 du 11 mai 2007.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Monsieur Freddy BRACKE, économiste, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 55,57, rue de Merl.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Michèle SENSI-BERGAMI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Marie-Reine BERNARD, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 55,57, rue de Merl.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT MILLE (100.000) actions rachetables, sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de CENT MILLE EUROS (EUR 100.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Approbation du transfert de la branche d'activité ayant trait au navire remorqueur "ZOE III" et toutes ses opérations de remorquage en Indonésie de la société COBELFRET S.A. à la société COBELFRET I S.A. conformément aux dispositions de l'article 308bis-3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux dispositions des articles 285 et suivants de la loi, publié, conformément aux dispositions légales, au Mémorial C N°1067 du 26 mai 2009, page 51212, 51213 et 51214.

2.- Conformément à l'article 296 de la loi sur les sociétés commerciales, les actionnaires ont renoncé à l'établissement des rapports énumérés aux articles 293 et 294 de la loi sur les sociétés commerciales.

3.- Transfert de la branche d'activité contre remise de 2.666 actions ordinaires nouvelles de la société COBELFRET I S.A.

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires approuve le transfert de la branche d'activité, conformément aux dispositions de l'article 308bis-3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux dispositions des articles 285 et suivants de la loi, publié, conformément aux dispositions légales, et suivant les conditions du projet de transfert tel que publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1067 du 26 mai 2009, (ci-après le "Projet"), concernant le transfert de la branche d'activité ayant trait au navire remorqueur "ZOE III" avec toutes ses opérations de remorquage en Indonésie (ci-après "la Branche d'activité ZOE III") de la société "COBELFRET S.A." (le "Transférant") à la société "COBELFRET I S.A." (le Bénéficiaire), ainsi que les créances, dettes, engagements et le contrat commercial y relatifs.

Deuxième résolution

Conformément à l'article 296 de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée des actionnaires a renoncé à l'établissement des rapports énumérés aux articles 293 et 294 de la loi sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires approuve expressément et irrévocablement que l'émission des deux mille six cent soixante-six (2.666) actions nouvelles à émettre par le Bénéficiaire dans le cadre du transfert de la Branche d'Activité ayant trait au navire remorqueur "ZOE III" et toutes ses opérations de remorquage en Indonésie ainsi que les créances, dettes, engagements et le contrat commercial y relatifs se fera directement au Transférant, et que ce transfert de la Branche d'Activité ayant trait au navire remorqueur "ZOE III" et toutes ses opérations de remorquage en Indonésie ainsi que les créances, dettes, engagements et le contrat commercial y relatifs est fait dans le cadre d'une restructuration du groupe dont le Transférant et le Bénéficiaire font partie, cette émission des actions étant considérée comme étant libératoire à l'égard du Bénéficiaire.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de transférer la Branche d'Activité ayant trait au navire remorqueur "ZOE III" et toutes ses opérations de remorquage en Indonésie ainsi que les créances, dettes, engagements et le contrat commercial y relatifs, conformément au Projet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: F. Bracke, M. Sensi-Bergami, M.-R. Bernard, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juin 2009. Relation: EAC/2009/7523. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juillet 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009081012/272/77.

(090097183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

John Deere Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.958.

In the year two thousand and nine, on the 26 of June.

Before us, Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

APPEARED:

Mr. Marc Albasser, acting in his capacity as attorney for the board of directors of John Deere Funding S.A., and by virtue of the resolutions of the board of directors taken on 25 June 2009, a copy of which document, after having been signed 'ne varietur' by the appearing person and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

I. John Deere Funding S.A., a public limited liability company, having its registered office at 5, rue Eugène Rupert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B101.958 (the "Company"), was incorporated by a deed of the notary Joseph Elvinger, on 8 July, 2004, published in the Mémorial C number 980 dated 2 October 2004, "Recueil Spécial des Sociétés et Associations".

II. The Company has upon incorporation an issued capital of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) represented by 31 (thirty-one) shares with a nominal value of EUR 1,000 (thousand Euro).

III. In accordance with Article 5 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the board of directors of the Company is authorized during a period expiring 5 (five) years after the publication of the deed of incorporation of the Company, to increase the subscribed capital by an amount of up to EUR 500,000 (five hundred thousand Euro).

IV. Pursuant to the provisions of Article 5 of the Articles, the board of directors is authorised to issue new shares within the limit set by Article 5 of the Articles. Pursuant to the authorization given to the board of directors in conformity with the provisions of said Article 5 and pursuant to the resolutions taken on 25 June 2009, the board of directors, having acknowledged the individual waiving by Deere Payroll Services Inc., a company incorporated under the laws of Delaware, U.S.A., with business address at One John Deere Place Moline, Illinois 61265-8098, U.S.A., currently holder of one share of the Company, of its shareholder's preferential subscription right, has resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 50,000 (fifty thousand Euro) so as to bring the share capital from currently EUR 31,000

(thirty-one thousand Euro) to EUR 81,000 (eighty-one thousand Euro) by the issuance of 50 (fifty) new shares, with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euro) which have been fully subscribed by Deere & Company, (shareholder of the Company), a company incorporated under the laws of Delaware, U.S.A., with business address at One John Deere Place Moline, Illinois 61265-8098, U.S.A. (the "Subscriber"), and paid up in cash at 100 % (one hundred per cent) of the nominal value of the shares, representing an amount of EUR 50,000 (fifty thousand Euro).

V. On 25 June 2009, the board of directors has issued an aggregate number of 50 (fifty) shares, subscribed by the Subscriber as detailed in the said board resolutions. The total amount of EUR 50,000 (fifty thousand Euro) paid up in cash by the Subscriber is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary Maître Blanche Mouter.

VI. As a consequence of the foregoing, the first paragraph of Article 5.1 of the Articles is restated as follows: "The subscribed and paid up capital of the Company is EUR 81,000 (eighty-one thousand Euro) represented by 81 (eighty-one) shares with a par value of one thousand (EUR 1,000) each".

Estimate of costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, is estimated at approximately 1,100.- EUR.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy-holder, the proxy-holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six juin.

Par-devant Nous, Maître Blanche Mouter, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Marc Albasser agissant en sa qualité de mandataire du conseil d'administration de John Deere Funding S.A. et en vertu des résolutions prises par le conseil d'administration le 25 juin 2009, dont une copie dudit document, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. John Deere Funding S.A. société anonyme, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.958 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, en date du 8 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 987 du 2 octobre 2004, Recueil des Sociétés et Associations.

II. La Société a lors de sa constitution un capital social émis de 31.000 EUR (trente et un mille euros) représenté par 31 (trente et une) actions d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille euros).

III. Conformément à l'Article 5 des statuts de la Société (les "Statuts"), le conseil d'administration est autorisé pendant une période expirant 5 (cinq) années après la publication de l'acte constitutif de la Société, à augmenter le capital social souscrit d'un montant allant jusqu'à 500.000 EUR (cinq cent mille euros).

IV. Aux termes des dispositions de l'Article 5 des Statuts, le conseil d'administration est autorisé à émettre des nouvelles actions dans les limites fixées par l'Article 5 des Statuts. En vertu de l'autorisation donnée au conseil d'administration conformément aux dispositions de l'Article 5 des Statuts, et aux termes des résolutions prises en date du 25 juin 2009, le conseil d'administration, ayant pris acte de la renonciation individuelle par Deere Payroll Services Inc., une société constituée sous le droit du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle établie à One John Deere Place Moline, Illinois 61265-8098, U.S.A., présentement détentrice de une action de la Société, de son droit préférentiel de souscription, a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 50.000 EUR (cinquante mille euros) de façon à porter le capital social de la société de son montant actuel de 31.000 EUR (trente et un mille euros) à un montant de 81.000 EUR (quatre-vingt un mille euros) par l'émission de 50 (cinquante) nouvelles actions, d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille euros), lesquelles ont toutes été entièrement souscrites par Deere & Company, (associé de la Société), une société constituée sous le droit du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle établie à One John Deere Place Moline, Illinois 61265-8098, U.S.A. (le "Souscripteur"), et libérées en numéraire à hauteur de 100 % cent pour cent) de la valeur nominale des parts, représentant un montant de 50.000 EUR (cinquante mille euros).

V. Le 25 juin 2009, le conseil d'administration a émis un nombre total de 50 (cinquante) actions, souscrites par le Souscripteur, ainsi que détaillé dans lesdites résolutions du conseil d'administration. Le montant total de 50.000 EUR

(cinquante mille euros), payé en espèces par le Souscripteur, est à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié auprès du notaire Maître Blanche Moutrier.

VI. En conséquence de ce qui précède, le premier paragraphe de l'Article 5.1 des Statuts est modifié comme suit: "Le capital social souscrit et libéré de la Société est fixé à 81.000 EUR (quatre-vingt un mille euros), représenté par 81 (quatre-vingt une) actions d'une valeur au pair de 1.000 EUR (mille euros) chacune."

Evaluation des frais

Le montant total des frais, rémunérations et charges, qui incombent à la Société à raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de 1.100,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate ci-après que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Le présent acte notarié fut rédigé à Luxembourg à la date mentionnée en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: M. Albasser, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juin 2009. Relation: EAC/2009/7475. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30 juin 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009081011/272/107.

(090097196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

LP One Halbergmoos Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 113.794.

In the year two thousand and nine,
on the twelfth day of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

- "First Euro Industrial Properties II S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, Parc d'activités Syrdall L-5365 Munsbach and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-95.555,

- "Logic Park Europe S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6C, Parc d'activités Syrdall L-5365 Munsbach and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-113.569,

here both represented by Mr Michael JONAS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given on 26 May 2009 and 3 June 2009, said proxies, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties are the sole shareholders of the société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) "LP ONE HALBERGMOOS S.à r.l.", having its registered office at 6, Parc d'activités Syrdall L-5365 Munsbach (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, of 10 January 2006, published in the Memorial C number 842 of 27 April 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B-113.794. The articles of incorporation have last been amended pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, of 20 November 2008, published in the Memorial C number 8 of 3 January 2009.

The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's corporate capital by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-), represented by one thousand (1,000) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-), represented by one thousand five hundred (1,500) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2. To issue five hundred (500) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25,-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept the subscription of four hundred seventy-four (474) new shares by First Euro Industrial Properties II S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, Parc d'activités Syrdall L-5365 Munsbach and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-95.555 ("FEIPII") and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4. To accept the subscription of twenty-six (26) new shares by Logic Park Europe S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6C, Parc d'activités Syrdall L-5365 Munsbach and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-113.569 ("Logic Park"), and to accept payment in full for such new shares, together with an aggregate share premium of one hundred one thousand three hundred fifty euro (EUR 101,350.-), by a contribution in kind consisting of claims held by Logic Park against the Company for a total amount of one hundred two thousand euro (EUR 102,000.-).

5. To amend article 3.1 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above capital increase.

6. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders resolved to increase the Company's corporate capital by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) represented by one thousand (1,000) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-) represented by one thousand five hundred (1,500) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue five hundred (500) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25,-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon, now appeared Mr Michael JONAS, aforementioned, acting in its capacity as duly authorized attorney in fact of FEIPII, aforementioned, by virtue of the aforementioned proxy, and declared to subscribe to four hundred seventy-four (474) new shares and to make payment in full of the nominal value of each of such new shares by a contribution in cash in the amount of eleven thousand eight hundred fifty euro (EUR 11,850.-).

The amount of eleven thousand eight hundred fifty euro (EUR 11,850.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the general meeting of shareholders resolved to accept the said subscription and payment and to allot the four hundred seventy-four (474) new shares to FEIPII.

Fourth resolution

Subscription - Payment

Thereupon, now appeared Mr Michael JONAS, aforementioned, acting in its capacity as duly authorized attorney in fact of Logic Park, aforementioned, by virtue of the aforementioned proxy, and declared to subscribe to twenty-six (26) new shares and to make payment in full of the nominal value of each such new shares, together with an aggregate share premium of one hundred one thousand three hundred fifty euro (EUR 101,350.-), by a contribution in kind consisting of claims held by Logic Park against the Company for a total amount of one hundred two thousand euro (EUR 102,000.-) (the "Contribution").

Logic Park, acting through its duly appointed attorney in fact, declared that it is the legal and beneficial owner of the Contribution and that the Contribution is free of any lien or charge and that there subsist no impediments to the free transferability of this Contribution to the Company.

The value of the Contribution has been certified by a special report of 12 June 2009, signed by the duly authorized representatives of the Company, which special report will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Thereupon, the general meeting of shareholders resolved to accept the said subscription and payment and to allot the twenty-six (26) new shares to Logic Park.

Fifth resolution

As a result of the above, the general meeting of shareholders resolved to amend article 3.1 of the articles of association of the Company as follows:

Art. 3. Share capital.

"3.1 The share capital of the Company amounts to thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-) divided into one thousand five hundred (1,500) shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each fully paid-in."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at approximately thousand euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes

Im Jahre zweitausendneun,
am zwölften Tag des Monats Juni.

Vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

sind erschienen:

- "First Euro Industrial Properties II S.à r.l.", eine nach dem luxemburgischen Recht gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 6, Parc d'activités Syrdall L-5365 Munsbach, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B-95.555,

- "Logic Park Europe S.à r.l.", eine nach dem luxemburgischen Recht gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 6C, Parc d'activités Syrdall L-5365 Munsbach, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B-113.569,

hier beide vertreten durch Herrn Michael JONAS, Anwalt, mit Anschrift in Luxemburg, kraft zweier, am 26. Mai 2009 und am 3. Juni 2009 erteilten Vollmachten, welche nachdem sie "ne varietur" durch den Vertreter der erschienenen Parteien und dem unterzeichnenden Notar unterschrieben wurden, dieser Urkunde zum Zwecke der Eintragung dauerhaft beigefügt bleiben.

Die vorgenannt Erschienenen, zusammen handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "LP ONE HALBERGMOOS S.à r.l.", mit Gesellschaftssitz in 6, Parc d'activités Syrdall L-5365 Munsbach, (die "Gesellschaft") welche mittels notarieller Urkunde von Maître Emile Schlessler, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 10. Januar 2006, veröffentlicht im Memorial C unter Nummer 842 am 27. April 2006 gegründet wurde und eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B-113.794. Die Satzung wurde zum letzten Mal gemäß einer Urkunde von Maître Jean Seckler, Notar mit Amtssitz in Junglinster, am 20. November 2008, im Memorial C unter Nummer 8 am 3. Januar 2009 veröffentlicht, geändert.

Die erschienenen Parteien, vertreten wie oben dargestellt, erklärten ausführlich über die Beschlüsse, welche auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind, informiert zu sein:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), um das bestehende Kapital von fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,-), aufgeteilt in eintausend (1.000) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) auf siebenunddreißigtausendfünfhundert Euro (EUR 37.500,-), aufgeteilt in eintausendfünfhundert (1.500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), zu erhöhen.

2. Ausgabe von fünfhundert (500) neuen Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), welche mit denselben Rechten und Privilegien wie die bestehenden Gesellschaftsanteile ausgestattet sind.

3. Annahme der Zeichnung von vierhundertvierundsiebzig (474) neuen Gesellschaftsanteilen durch First Euro Industrial Properties II S.à r.l., eine nach dem luxemburgischen Recht gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 6, Parc d'activités Syrdall L-5365 Munsbach und eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter B-95.555 ("FEIPII") und Annahme der vollständigen Einzahlung dieser neuen Gesellschaftsanteile durch eine Geldeinlage.

4. Annahme der Zeichnung von sechsundzwanzig (26) neuen Gesellschaftsanteile durch Logic Park Europe S.à r.l., eine nach dem luxemburgischen Recht gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 6C, Parc d'activités Syrdall L-5365 Munsbach und eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter B-113.569 ("Logic Park") und Annahme der vollständigen Einzahlung dieser neuen Gesellschaftsanteile sowie eines Aufgeldes in Höhe eines Gesamtbetrags von einhunderteintausenddreihundertfünfzig Euro (EUR 101.350,-) durch eine Sacheinlage, welche in For-

derungen von Logic Park gegenüber der Gesellschaft besteht, und die einen Gesamtwert von einhundertzweitausend Euro (EUR 102.000,-) hat.

5. Änderung des Artikels 3.1 des Gesellschaftsvertrages um die Kapitalerhöhung wiederzuspiegeln.

6. Verschiedenes.

forderten daraufhin den amtierenden Notar folgende Beschlüsse festzuhalten:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von zwölftausend-fünfhundert Euro (EUR 12.500,-), um das bestehende Kapital von fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,-), aufgeteilt in eintausend (1.000) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) auf sieben-unddreißigtausendfünfhundert Euro (EUR 37.500,-), aufgeteilt in eintausendfünfhundert (1.500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), zu erhöhen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt die Ausgabe von fünfhundert (500) neuen Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), welche mit denselben Rechten und Privilegien wie die bestehenden Gesellschaftsanteile ausgestattet sind.

Dritter Beschluss

Zeichnung - Einzahlung

Daraufhin erschien Herr Michael JONAS, zuvor erwähnt, handelnd in seiner Eigenschaft als ordnungsgemäß ermächtigter Vertreter der FEIPII, zuvor erwähnt, kraft der oben erwähnten Vollmacht, und erklärte die Annahme der Zeichnung von vierhundertvierundsiebzig (474) neuen Gesellschaftsanteilen sowie die vollständige Einzahlung des Nennwertes jeder dieser neuen Gesellschaftsanteile durch eine Geldeinlage in einem Gesamtwert von elftausendachthundertfünfzig Euro (EUR 11.850,-).

Der Betrag von elftausendachthundertfünfzig Euro (EUR 11.850,-) steht der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung; Nachweis hierüber wurde dem Notar erbracht.

Daraufhin beschließt die Gesellschafterversammlung die besagte Zeichnung und Einbringung anzunehmen und FEIPII vierhundertvierundsiebzig (474) neue Gesellschaftsanteile zu erteilen.

Vierter Beschluss

Zeichnung - Einzahlung

Daraufhin erschien Herr Michael JONAS, zuvor erwähnt, handelnd in seiner Eigenschaft als ordnungsgemäß ermächtigter Vertreter der Logic Park, zuvor erwähnt, kraft der oben erwähnten Vollmacht, und erklärte die Annahme der Zeichnung von sechsundzwanzig (26) neuen Gesellschaftsanteilen sowie die vollständige Einzahlung des Nennwertes jeder dieser neuen Gesellschaftsanteile zusammen mit einem Aufgeld von einhunderteintausenddreihundertfünfzig Euro (EUR 101.350,-) durch eine Sacheinlage, welche in Forderungen von Logic Park gegenüber der Gesellschaft besteht, und die einen Gesamtwert von einhundertzweitausend Euro (EUR 102.000,-) hat (die "Sacheinlage").

Logic Park, handelnd durch den ernannten Vertreter, erklärte, dass sie die gesetzliche Eigentümerin und Nießbraucherin der Sacheinlage ist und dass diese Sacheinlage frei von jeglichen Pfandrechten oder Lasten ist und dass es keine Hinderungsgründe für eine freie Übertragung zugunsten der Gesellschaft gibt.

Der Wert der Sacheinlage wurde in einem gesonderten Bericht vom 12 Juni 2009 festgehalten und wurden durch die befugten Bevollmächtigten der Gesellschaft unterschrieben, welcher Bericht dieser Urkunde zum Zwecke der Eintragung dauerhaft beigelegt bleibt.

Daraufhin beschließt die Gesellschafterversammlung die besagte Zeichnung und Einbringung anzunehmen und Logic Park sechsundzwanzig (26) neue Gesellschaftsanteile zu erteilen.

Fünfter Beschluss

Infolge der obigen Beschlüsse beschließt die Gesellschafterversammlung, Artikel 3.1 des Gesellschaftsvertrages wie folgt abzuändern:

Art. 3. Stammkapital.

"3.1. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt siebenunddreißigtausendfünfhundert Euro (EUR 37.500,-), aufgeteilt in eintausendfünfhundert (1.500) Anteile mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), die allesamt voll eingezahlt worden sind."

Schätzung der kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf tausend Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde die Urkunde zu Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, erklärte hierbei, dass auf Anfrage der obigen genannten Personen das vorliegende Dokument auf englischer und deutscher Sprache verfasst wurde; auf Anfrage derselben Personen und im Falle verschiedener Auslegungen zwischen dem englischen und deutschen Text soll der Englische Vorrang haben.

Nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten erschienenen Partei vorgelesen worden ist, hat dieselbe vorliegende Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: M. JONAS, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 18. Juni 2009. Relation: EAC/2009/7125. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 29 JUIN 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009081010/239/210.

(090096690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Mago, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.870.

L'an deux mil neuf, le quatre juin.

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert,

A comparu:

Monsieur Marc GOOSSENS, employé, né à Halle (Belgique), le 17 décembre 1965, demeurant à B-1860 Meise, Vilvoordsesteenweg 113 (Belgique),

ici représenté par Madame Joëlle WURTH, née le 11 août 1961 à Arlon (Belgique), demeurant à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privée, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par toutes les parties comparantes ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistré avec le présent acte,

agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée MAGO, établie et ayant son siège social à Beckerich, 6, rue Jos Seyler inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 106.870,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 9 mars 2005,

publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 8 août 2005, numéro 791, page 37.960,

laquelle partie comparante - représentée comme exposé ci-avant - a prié le notaire instrumentant d'acter les décisions prises par elle en sa qualité d'associé unique de la dite société:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société préqualifiée de son adresse actuelle à la nouvelle adresse sise à L-2449 Luxembourg, 25a Boulevard Royal.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 5 comme suit:

" **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg."

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Wurth, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, Le 5 juin 2009. Relation: RED/2009/718. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 1^{er} juillet 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009081108/7851/38.

(090097241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Fiduciaire EX TAX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Helmsange, 1-3, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 146.787.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf,

le onze juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1.- Monsieur Thomas HÜSTER, expert comptable, né à Hermeskeil (Allemagne), le 11 avril 1966, avec adresse professionnelle au 1-3 Millewee, L-7257 Helmsange.

2.- La société "FIDUCIAIRE SCHERER S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social aux 1-3 Millewee, L-7257 Helmsange,

représentée aux fins des présentes par:

Monsieur Jean-Jacques SCHERER, conseil fiscal, avec adresse professionnelle au

agissant en sa qualité de seul et unique gérant de ladite société avec pouvoir de seule signature.

Lesquelles parties comparante ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée - Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal l'exécution de toutes expertises comptables, fiscales, économiques et financières, de tous mandats de gestion et d'organisation administrative ainsi que toutes activités se rattachant directement à la profession d'expert comptable.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "Fiduciaire EX TAX S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Thomas HÜSTER, prénommé, cinquante et une parts sociales	51
2.- La société "FIDUCIAIRE SCHERER S.à r.l.", prénommée, quarante-neuf parts sociales	49
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, personnels, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2009.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée aux 1-3 Millewee, L-7257 Helmsange, commune de Walferdange.
- 2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Gérant technique:

Monsieur Thomas HÜSTER, expert comptable, né à Hermeskeil (Allemagne), le 11 avril 1966, avec adresse professionnelle au 1-3 Millewee, L-7257 Helmsange;

b) Gérant administratif:

Monsieur Jean-Jacques SCHERER, conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 14 mars 1955, avec adresse professionnelle au 1-3 Millewee, L-7257 Helmsange.

Vis-à-vis des tiers la société est toujours et valablement engagée soit par la signature individuelle du gérant technique, soit par la signature conjointe de deux (2) gérants dont obligatoirement celle du gérant technique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les parties comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. HÜSTER, J.-J. SCHERER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 juin 2009. Relation: EAC/2009/6877. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 JUIN 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009081006/239/130.

(090096918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

LP Three Darmstadt Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 113.567.

In the year two thousand and nine,

on the twelfth day of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

- "First Euro Industrial Properties II S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, Parc d'activités Syrdall L-5365 Munsbach and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-95.555,

- "Logic Park Europe S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6C, Parc d'activités Syrdall L-5365 Munsbach and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-113.569,

here both represented by Mr Michael JONAS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given on 26 May 2009 and 3 June 2009, the said proxies, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties are the sole shareholders of the société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) "LP THREE DARMSTADT S.à r.l.", having its registered office at 6, Parc d'activités Syrdall L-5365 Munsbach (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, of 7 January 2006, published in the Memorial C number 735 of 11 April 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B-113.567. The articles of incorporation have last been amended pursuant to

a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, of 20 November 2008, published in the Memorial C number 30 of 7 January 2009.

The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's corporate capital by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-), represented by one thousand (1,000) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-), represented by one thousand five hundred (1,500) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2. To issue five hundred (500) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept the subscription of four hundred seventy-four (474) new shares by First Euro Industrial Properties II S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, Parc d'activités Syrdall L-5365 Munsbach and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-95.555 ("FEIPII") and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4. To accept the subscription of twenty-six (26) new shares by Logic Park Europe S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6C, Parc d'activités Syrdall L-5365 Munsbach and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-113.569 ("Logic Park"), and to accept payment in full for such new shares, together with an aggregate share premium of six hundred six thousand one hundred sixty euro (EUR 606,160.-), by a contribution in kind consisting of claims held by Logic Park against the Company for a total amount of six hundred six thousand eight hundred ten euro (EUR 606,810.-).

5. To amend article 3.1 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above capital increase.

6. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders resolved to increase the Company's corporate capital by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) represented by one thousand (1,000) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-) represented by one thousand five hundred (1,500) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue five hundred (500) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon, now appeared Mr Michael JONAS, aforementioned, acting in its capacity as duly authorized attorney in fact of FEIPII, aforementioned, by virtue of the aforementioned proxy, and declared to subscribe to four hundred seventy-four (474) new shares and to make payment in full of the nominal value of each of such new shares by a contribution in cash in the amount of eleven thousand eight hundred fifty euro (EUR 11,850.-).

The amount of eleven thousand eight hundred fifty euro (EUR 11,850.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the general meeting of shareholders resolved to accept the said subscription and payment and to allot the four hundred seventy-four (474) new shares to FEIPII.

Fourth resolution

Subscription - Payment

Thereupon, now appeared Mr Michael JONAS, aforementioned, acting in its capacity as duly authorized attorney in fact of Logic Park, aforementioned, by virtue of the aforementioned proxy, and declared to subscribe to twenty-six (26) new shares and to make payment in full of the nominal value of each such new shares, together with an aggregate share premium of six hundred six thousand one hundred sixty euro (EUR 606,160.-), by a contribution in kind consisting of claims held by Logic Park against the Company for a total amount of six hundred six thousand eight hundred ten euro (EUR 606,810.-) (the "Contribution").

Logic Park, acting through its duly appointed attorney in fact, declared that it is the legal and beneficial owner of the Contribution and that the Contribution is free of any lien or charge and that there subsist no impediments to the free transferability of this Contribution to the Company.

The value of the Contribution has been certified by a special report of 12 June 2009, signed by the duly authorized representatives of the Company, which special report will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Thereupon, the general meeting of shareholders resolved to accept the said subscription and payment and to allot the twenty-six (26) new shares to Logic Park.

Fifth resolution

As a result of the above, the general meeting of shareholders resolved to amend article 3.1 of the articles of association of the Company as follows:

Art. 3. Share capital.

"3.1 The share capital of the Company amounts to thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-), divided into one thousand five hundred (1,500) shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each fully paid-in."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at approximately thousand seven hundred euro.

Whereof the present deed, was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendneun,
am zwölften Tag des Monats Juni.

Vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

sind erschienen:

- "First Euro Industrial Properties II S.à r.l.", eine nach dem luxemburgischen Recht gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 6, Parc d'activités Syrdall L-5365 Munsbach, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B-95.555,

- "Logic Park Europe S.à r.l.", eine nach dem luxemburgischen Recht gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 6C, Parc d'activités Syrdall L-5365 Munsbach, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B-113.569,

hier beide vertreten durch Herrn Michael JONAS, Anwalt, mit Anschrift in Luxemburg, kraft zweier, am 26. Mai 2009 und am 3. Juni 2009 erteilten Vollmachten, welche nachdem sie "ne varietur" durch den Vertreter der erschienenen Parteien und dem unterzeichnenden Notar unterschrieben wurden, dieser Urkunde zum Zwecke der Eintragung dauerhaft beigelegt bleiben.

Die vorgenannt Erschienenen, zusammen handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "LP THREE DARMSTADT S.à r.l.", mit Gesellschaftssitz in 6, Parc d'activités Syrdall L-5365 Munsbach, (die "Gesellschaft") welche mittels notarieller Urkunde von Maître Emile Schlessler, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 7. Januar 2006, veröffentlicht im Memorial C unter Nummer 735 am 11. April 2006 gegründet wurde und eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B-113.567. Die Satzung wurde zum letzten Mal gemäß einer Urkunde von Maître Jean Seckler, Notar mit Amtssitz in Junglinster, am 20. November 2008, im Memorial C unter Nummer 30 am 7. Januar 2009 veröffentlicht, geändert.

Die erschienenen Parteien, vertreten wie oben dargestellt, erklärten ausführlich über die Beschlüsse, welche auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind, informiert zu sein:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-), um das bestehende Kapital von fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000.-), aufgeteilt in eintausend (1.000) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25.-) auf siebenunddreißigtausendfünfhundert Euro (EUR 37.500.-), aufgeteilt in eintausendfünfhundert (1.500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25.-), zu erhöhen.

2. Ausgabe von fünfhundert (500) neuen Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25.-), welche mit denselben Rechten und Privilegien wie die bestehenden Gesellschaftsanteile ausgestattet sind.

3. Annahme der Zeichnung von vierhundertvierundsiebzig (474) neuen Gesellschaftsanteilen durch First Euro Industrial Properties II S.à r.l., eine nach dem luxemburgischen Recht gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 6, Parc d'activités Syrdall L-5365 Munsbach und eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter B-95.555 ("FEIPII") und Annahme der vollständigen Einzahlung dieser neuen Gesellschaftsanteile durch eine Geldeinlage.

4. Annahme der Zeichnung von sechsundzwanzig (26) neuen Gesellschaftsanteile durch Logic Park Europe S.à r.l., eine nach dem luxemburgischen Recht gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 6C, Parc d'activités Syrdall L-5365 Munsbach, und eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter B-113.569 ("Logic Park") und Annahme der vollständigen Einzahlung dieser neuen Gesellschaftsanteile sowie eines Aufgeldes in Höhe eines Gesamtbetrags von sechshundertsechstausendeinhundertsechzig Euro (EUR 606.160,-) durch eine Sacheinlage, welche in Forderungen von Logic Park gegenüber der Gesellschaft besteht, und die einen Gesamtwert von sechshundertsechstausendachthundertzehn Euro (EUR 606.810,-) hat.

5. Änderung des Artikels 3.1 des Gesellschaftsvertrages um die Kapitalerhöhung wiederzuspiegeln.

6. Verschiedenes.

forderten daraufhin den amtierenden Notar folgende Beschlüsse festzuhalten:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), um das bestehende Kapital von fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,-), aufgeteilt in eintausend (1.000) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) auf siebenunddreißigtausendfünfhundert Euro (EUR 37.500,-), aufgeteilt in eintausendfünfhundert (1.500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), zu erhöhen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt die Ausgabe von fünfhundert (500) neuen Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), welche mit denselben Rechten und Privilegien wie die bestehenden Gesellschaftsanteile ausgestattet sind.

Dritter Beschluss

Zeichnung - Einzahlung

Daraufhin erschien Herr Michael JONAS, zuvor erwähnt, handelnd in seiner Eigenschaft als ordnungsgemäß ermächtigter Vertreter der FEIPII, zuvor erwähnt, kraft der oben erwähnten Vollmacht, und erklärte die Annahme der Zeichnung von vierhundertvierundsiebzig (474) neuen Gesellschaftsanteilen sowie die vollständige Einzahlung des Nennwertes jeder dieser neuen Gesellschaftsanteile durch eine Geldeinlage in einem Gesamtwert von elftausendachthundertfünfzig Euro (EUR 11.850,-).

Der Betrag von elftausendachthundertfünfzig Euro (EUR 11.850,-) steht der Gesellschaft samt ab sofort zur Verfügung; Nachweis hierüber wurde dem Notar erbracht.

Daraufhin beschließt die Gesellschafterversammlung die besagte Zeichnung und Einbringung anzunehmen und FEIPII vierhundertvierundsiebzig (474) neue Gesellschaftsanteile zu erteilen.

Vierter Beschluss

Zeichnung - Einzahlung

Daraufhin erschien Herr Michael JONAS, zuvor erwähnt, handelnd in seiner Eigenschaft als ordnungsgemäß ermächtigter Vertreter der Logic Park, zuvor erwähnt, kraft der oben erwähnten Vollmacht, und erklärte die Annahme der Zeichnung von sechsundzwanzig (26) neuen Gesellschaftsanteilen sowie die vollständige Einzahlung des Nennwertes jeder dieser neuen Gesellschaftsanteile zusammen mit einem Aufgeld von sechshundertsechstausendeinhundertsechzig Euro (EUR 606.160,-) durch eine Sacheinlage, welche in Forderungen von Logic Park gegenüber der Gesellschaft besteht, und die einen Gesamtwert von sechshundertsechstausendachthundertzehn Euro (EUR 606.810,-) hat (die "Sacheinlage").

Logic Park, handelnd durch den ernannten Vertreter, erklärte, dass sie die gesetzliche Eigentümerin und Nießbraucherin der Sacheinlage ist und dass diese Sacheinlage auch frei von jeglichen Pfandrechten oder Lasten ist und, dass es keine Hinderungsgründe für eine freie Übertragung zugunsten der Gesellschaft gibt.

Der Wert der Sacheinlage wurde in einem gesonderten Bericht vom 12. Juni 2009 festgehalten und wurden durch die befugten Bevollmächtigten der Gesellschaft unterschrieben, welcher Bericht dieser Urkunde zum Zwecke der Eintragung dauerhaft beigefügt bleibt.

Daraufhin beschließt die Gesellschafterversammlung die besagte Zeichnung und Einbringung anzunehmen und Logic Park sechsundzwanzig (26) neue Gesellschaftsanteile zu erteilen.

Fünfter Beschluss

Infolge der obigen Beschlüsse beschließt die Gesellschafterversammlung, Artikel 3.1 des Gesellschaftsvertrages wie folgt abzuändern:

Art. 3. Stammkapital.

"3.1. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt siebenunddreißigtausendfünfhundert Euro (EUR 37.500.-), aufgeteilt in eintausendfünfhundert (1.500) Anteile mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25.-), die allesamt voll eingezahlt worden sind."

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf tausendsiebenhundert Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde die Urkunde zu Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, erklärte hierbei, dass auf Anfrage der obigen genannten Personen das vorliegende Dokument auf englischer und deutscher Sprache verfasst wurde; auf Anfrage derselben Personen und im Falle verschiedener Auslegungen zwischen dem englischen und deutschen Text soll der Englische Vorrang haben.

Nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten erschienenen Partei vorgelesen worden ist, hat dieselbe vorliegende Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: M. JONAS, J.-J. WAGNER.

Einregistriert in Esch/Alzette A.C., am 18. Juni 2009. Relation: EAC/2009/7127. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 29 JUIN 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009081009/239/209.

(090096663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Universal-Investment-Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 75.014.

Im Jahre zweitausend und neun,
den zwölften Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg, sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "UNIVERSAL-INVESTMENT-LUXEMBOURG S.A." (die "Gesellschaft") mit Sitz in 18-20 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach und eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 75014 zu einer außerordentlichen Hauptversammlung erschienen.

Die Gesellschaft wurde gemäß notarieller Urkunde vom 17. März 2000 gegründet, welche am 3. Juni 2000 und unter der Nummer 397 im Memorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (das "Memorial"), veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert durch notarielle Urkunde vom 24. Oktober 2007, welche im Memorial am 15. Dezember 2007 und unter der Nummer 2921 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird um 09:00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Alain NATI, geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied, beruflich ansässig in Munsbach, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herrn Erich Hein, Prokurist, beruflich ansässig in Munsbach.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Holger EMMEL, Angestellter, beruflich ansässig in Munsbach.

Der Vorsitzende ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

I. Die Tagesordnung der außerordentlichen Hauptversammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Abänderung und Erweiterung des Gesellschaftszweckes sowie Aktualisierung der Gesetzesverweise sowie entsprechende Neufassung der Artikel 3 und Artikel 16 der Satzung.

2. Abänderung der Befugnisse des Verwaltungsrates und entsprechende Neufassung des Artikels 8 der Satzung.

3. Verschiedenes

II. Die persönlich anwesenden Aktionäre oder deren bevollmächtigten Vertreter sowie die jeweilige Anzahl der Aktien gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Aktionären, oder deren bevollmächtigten Vertretern und dem amtierenden Notar unterzeichnet wurde. Diese Anwesenheitsliste sowie die von den bevollmächtigten Vertretern und dem amtierenden Notar "ne varietur" gezeichneten Vollmachten bleiben vorliegender Urkunde beigelegt, um mit ihr zusammen registriert zu werden.

III. Gemäß Artikel 67-1 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften (einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen), kann diese außerordentliche Generalversammlung nur dann wirksam beschließen, wenn mindestens 50% des ausgegebenen Aktienkapitals anwesend bzw. Vertreten ist und ein Beschluss über diesen Tagesordnungspunkt kann nur mit einer Mehrheit von zwei Dritteln (2/3) der bei der Versammlung anwesenden bzw. Vertretenen Stimmen gefasst werden.

IV. Aus der Anwesenheitsliste und dem Auszug aus dem Aktionärsregister geht hervor, dass von den neuntausendzweihundertachtundvierzig (9.248) Aktien, die das gesamte Kapital der Gesellschaft repräsentieren, sämtliche Aktien in dieser Hauptversammlung rechtsgültig vertreten sind.

V. Sämtliche anwesenden und vertretenen Aktionäre, die Ihrerseits das gesamte Kapital der Gesellschaft repräsentieren bekennen sich als ordnungsgemäß zu dieser außerordentlichen Generalversammlung geladen und erklären, von der Tagesordnung vorab umfassend Kenntnis erlangt zu haben, so dass keine Veröffentlichungen bzw. Verschicken von Einladungen nötig waren.

VI. Folglich die vorliegende Versammlung ordnungsgemäß einberufen wurde und wirksam über alle Tagesordnungspunkte befinden und beschließen kann.

Nach Beratung fasst die Hauptversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt den Gesellschaftszweck der Gesellschaft dahingehend zu ändern, dass dieser künftig auch die Administration von Gesellschaften gemäß dem Gesetz vom 15. Juni 2004 (SICAR-Gesetz) übernehmen kann und die in Artikel 3 und Artikel 16 enthaltenen Gesetzesverweise auf die Gesetze vom 30. März 1988 und 19. Juli 2001 dergestalt zu aktualisieren, dass nun auf das Nachfolgegesetz vom 13. Februar 2007 verwiesen wird.

Zweiter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt Artikel DREI (3) und Artikel SECHZEHN (16) der Satzung daher entsprechend anzupassen und die daher zukünftig wie folgt lauten:

Art. 3. "Zweck der Gesellschaft ist die Aufregung und Verwaltung von Organismen für gemeinsame Anlagen ("OGA") im Sinne der Gesetze vom 20. Dezember 2002 und vom 13. Februar 2007 in der jeweils gültigen Fassung sowie die Ausführung sämtlicher Tätigkeiten, welche mit der Aufregung und Verwaltung dieser OGA verbunden sind. Die Gesellschaft kann darüber hinaus die Administration von Gesellschaften gemäß dem Gesetz vom 15. Juni 2004 (SICAR-Gesetz) übernehmen.

Die Gesellschaft kann jedwede anderen Geschäfte tätigen und Maßnahmen treffen, die ihre Interessen fördern oder sonst ihrem Geschäftszweck dienen oder nützlich sind, insoweit diese dem Kapitel 13 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 entsprechen."

Art. 16. "Ergänzend, insbesondere soweit Angelegenheiten der Gesellschaft in dieser Satzung nicht geregelt sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschließlich der Änderungsgesetze sowie auf das Gesetz vom 20. Dezember 2002 betreffend die OGA und das Gesetz vom 13. Februar 2007 verwiesen."

Dritter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt Artikel ACHT (8) der Satzung über den Verwaltungsrat, der mit der Satzungsänderung vom 02. Mai 2006 irrtümlich gelöscht wurde, wieder wie in der Satzung vom 01. Juli 2002, also wie vor der Änderung vom 02. Mai 2006, zu fassen.

Art. 8. der Satzung soll daher entsprechend angepasst werden und zukünftig wie folgt lauten:

"Der Verwaltungsrat hat die Befugnis, alle Geschäfte zu tätigen und alle Handlungen vorzunehmen, die zur Erfüllung des Geschäftszweckes notwendig oder nützlich erscheinen. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten der Gesellschaft, soweit sie nicht nach dem Gesetz oder nach dieser Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat kann einen Vorsitzenden bestimmen, der in den Verwaltungsratssitzungen den Vorsitz hat. In Abwesenheit des Vorsitzenden wird der Vorsitz seinem Stellvertreter oder einem anderen Verwaltungsratsmitglied übertragen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn zwei Drittel seiner Mitglieder anwesend oder vertreten sind. Ein Verwaltungsratsmitglied kann sich durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied vertreten lassen, das dazu durch Brief, Telegramm oder Telefax bevollmächtigt wurde. In Dringlichkeitsfällen kann die Beschlussfassung auch durch Brief, Telegramm oder Telefax erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Im Falle einer Stimmgleichheit ist die Stimme des Sitzungsvorsitzenden ausschlaggebend.

Die Gesellschaft wird grundsätzlich durch die gemeinsame Unterschrift von mindestens zwei Mitgliedern des Verwaltungsrats rechtsverbindlich verpflichtet.

Der Verwaltungsrat kann auch einzelnen Verwaltungsratsmitgliedern oder Dritten für die Gesamtheit oder einen Teil der täglichen Geschäftsführung die Vertretung der Gesellschaft übertragen.

Die Übertragung auf einzelne Mitglieder des Verwaltungsrats bedarf der Einwilligung der Generalversammlung."
Da die Tagesordnung erschöpft ist und kein Aktionär weiter das Wort ergreift, wird die Hauptversammlung um 9.20 Uhr geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Münsbach, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung, und Erklärung des Vorstehenden an die Erschienenen - dem Notar den Namen, Vornamen, sowie Stand und Wohnort nach bekannt - haben die selbigen mit dem Notar gemeinsam die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. NATI, E. HEIN, H. EMMEL, J.-J. WAGNER.

Einregistriert in Esch/Alzette A.C., am 18. Juni 2009. Relation: EAC/2009/7111. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 29 JUIN 2009.

Jean-Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009080991/239/103.

(090096721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Ikano Advisors (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 68.836.

In the year two thousand and nine,
on the eleventh day of the month of June,
before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"IKANO CAPITAL S.A. LUXEMBOURG, ZUG BRANCH", having its registered office at Innere Güterstrasse 4, CH-6300 Zug, Switzerland (the "Shareholder"),

Hereby represented by Me Josiane Schroeder, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 June 2009.

Said proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for registration purposes.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of "Ikano Advisors (Luxembourg) S.A.", a société anonyme having a share capital of EUR 75,000.-, which was incorporated by deed of the undersigned notary on 12 March 1999, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 68.836 and having its registered office at 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been published in the Mémorial C number 266 of 16 April 1999.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation.
2. Appointment of the liquidator.
3. Determination of the powers to be given to the liquidator and determination of the remuneration of the liquidator.
4. Miscellaneous.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint Mr Alan Ridgway, Chartered Accountant, born on 17 May 1965 in Cork, Ireland and residing professionally at 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg as liquidator of the Company.

Third resolution

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the Shareholder.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holder(s) such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le onzième jour du mois de juin,

par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"IKANO CAPITAL S.A. LUXEMBOURG, ZUG BRANCH", ayant son siège social à Innere Güterstrasse 4, CH-6300 Zug, Suisse (l' "Actionnaire"),

représentée aux fins des présentes par M^e Josiane Schroeder, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 5 juin 2009.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes à des fins d'enregistrement.

L'Actionnaire a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Actionnaire est le seul et unique actionnaire de "Ikano Advisors (Luxembourg) S.A.", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 75.000,- constituée suivant acte du notaire soussigné, du 12 mars 1999, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-68.836 et ayant son siège social 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"). Les statuts ont été publiés au Mémorial C sous le numéro 266 du 16 avril 1999.

L'Actionnaire, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation.

2 Nomination d'un liquidateur.

3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

4 Divers.

L'Actionnaire a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Actionnaire a décidé de nommer Monsieur Alan Ridway, Chartered Accountant, né le 17 mai 1965 à Cork, Irlande, résidant professionnellement à 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg en tant que liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'Actionnaire a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer à l'Actionnaire des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Actionnaire a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: J. SCHROEDER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 juin 2009. Relation: EAC/2009/7109. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 JUIN 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009081008/239/113.

(090096647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

**NATIXIS Luxembourg Investissements, Société Anonyme,
(anc. IXIS Luxembourg Investissements).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.132.

L'an deux mille neuf, le vingt-sixième jour du mois de juin,

Par-devant Nous Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "NATIXIS Luxembourg Investissements", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté, constituée sous la dénomination "IXIS Luxembourg Investissements" suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 10 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 781 du 4 août 2005, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107132 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 23 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1520 du 19 juin 2008.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Monsieur Alain DEVRESSE, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté qui a désigné comme secrétaire et scrutateur Monsieur Idriss KOUNTA, responsable des opérations de la société, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1.- Modification du premier alinéa de l'article 7 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi est de sa compétence. En particulier, le conseil d'administration est seul compétent pour décider de la cession des actifs de la Société et en fixer le prix et les conditions. Il peut également accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement."

2.- Divers.

(i) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(ii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iii) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(iv) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(v) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 7 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi est de sa compétence. En particulier, le conseil d'administration est seul compétent pour décider de la cession des actifs de la Société et en fixer le prix et les conditions. Il peut également accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.000,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 16.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Devresse, I. Kounta, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juin 2009. Relation: EAC/2009/7474. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30 juin 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009081013/272/63.

(090097188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

BCB & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 83.095.

L'an deux mil neuf, le dix-sept juin.

Par devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BCB & PARTNERS S.A.", avec siège social à L-1340 Luxembourg, 5, Place Winston Churchill, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 5 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 94 du 17 janvier 2002,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 83.095.

L'assemblée est ouverte à 9.30 heures et est présidée par Monsieur Stefan ZEISS, conseiller financier, demeurant à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS, conseiller financier, demeurant à L-1243 Luxembourg, 63, rue Felix de Blochausen.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Philippe WEISS, risk manager, demeurant à L-6180 Gonderange, 3, rue des Prés.

Composition de l'assemblée

Les noms des actionnaires présents ou représentés, et des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Exposé de monsieur le président

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Transfert du siège social de L-1340 Luxembourg, 5, Place Winston Churchill à L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse;

2. Modification du deuxième alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.";

3.- Modification de l'objet social de la société et modification de l'article quatre des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société est habilitée à exercer les activités de gérant de fortune, de conseiller en investissement, de courtiers en instruments financiers et de commissionnaire. Elle peut réaliser toutes opérations d'investissement ou de prise de participations, toutes études ou transactions en relation avec le marché des capitaux, prêter, à titre professionnel, tous services en matière économique, d'ingénierie financière, concevoir et réaliser des opérations d'acquisitions, de fusions, de restructurations et de privatisations de sociétés. Elle peut se livrer à toutes opérations commerciales, industrielles, financières pouvant être directement ou indirectement en rapport avec l'objet social et pouvant en faciliter l'exploitation et le développement.

La société pourra s'intéresser par toutes voies appropriées dans les sociétés ou entreprises ayant un objet similaire, analogue ou connexe.";

4.- Modification du premier alinéa de l'article 13 des statuts de la société;

5.- Suppression du deuxième alinéa de l'article 14 des statuts;

6.- Divers.

II.- Il apparaît de la liste de présence que toutes les cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-), représentant l'intégralité du capital social de six cent vingt mille euros (EUR 620.000,-) sont présentes ou représentées. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1340 Luxembourg, 5, Place Winston Churchill à L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.".

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet de la société et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

"La société est habilitée à exercer les activités de gérant de fortune, de conseiller en investissement, de courtiers en instruments financiers et de commissionnaire. Elle peut réaliser toutes opérations d'investissement ou de prise de participations, toutes études ou transactions en relation avec le marché des capitaux, prêter, à titre professionnel, tous services en matière économique, d'ingénierie financière, concevoir et réaliser des opérations d'acquisitions, de fusions, de restructurations et de privatisations de sociétés. Elle peut se livrer à toutes opérations commerciales, industrielles, financières pouvant être directement ou indirectement en rapport avec l'objet social et pouvant en faciliter l'exploitation et le développement.

La société pourra s'intéresser par toutes voies appropriées dans les sociétés ou entreprises ayant un objet similaire, analogue ou connexe.".

65073

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 13 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures."

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le deuxième alinéa de l'article 14 des statuts.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président a clôturé l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

DONT PROCES-VERBAL, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie.

Et après lecture et interprétation de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire.

Signé: Stefan ZEISS, Jean-Marc BOURGEOIS, Philippe WEISS, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2009. Relation: LAC/2009/23913. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 29 juin 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009081074/222/100.

(090097103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

1Expansion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1354 Luxembourg, 1, allée du Carmel.

R.C.S. Luxembourg B 102.924.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires des la société anonyme "1Expansion S.A.", établie et ayant son siège social à L-5690 Ellange, Route de Remich,

constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 2 septembre 2004, publié au Mémorial C numéro 1170 du 18 novembre 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 102924.

La séance est ouverte à 14.00 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul KIEFFER, maître en sciences économiques, demeurant à F-57100 Veymerange, 15, rue des Jardins Fleuris.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte sur le vu de l'entièreté des titres au porteur que les SEPT CENTS (700) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-), chacune représentant l'intégralité du capital social de SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (€ 70.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de L-5690 Ellange, Route de Remich à L-1354 Luxembourg, 1, allée du Carmel et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale décide transférer le siège social de la société de L-5690 Ellange, Route de Remich à L-1354 Luxembourg, 1, allée du Carmel, et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Luxembourg."

Les autres alinéas de l'article 1^{er} restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J.-P. Kieffer, J. Schmit, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juin 2009. Relation: EAC/2009/7526. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juillet 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009081016/272/47.

(090097139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Neobehave SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7570 Mersch, 38, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg E 4.096.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Frédéric JUMELLE, docteur en médecine, né à Poitiers (France) le 26 novembre 1966, domicilié à 9, rue Hiehl, L-8371 Hobscheid;

2) Madame Fabienne BELNOU, Créatrice de bijoux, née à Nantes (France) le 27 juillet 1967, domiciliée à 9, rue Hiehl, L-83 71 Hobscheid.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la mise en valeur par vente, échange ou la location, l'administration, l'exploitation et la gestion d'immeubles ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

La société pourra dans le cadre du paragraphe précédent, emprunter, octroyer des garanties hypothécaires ou autres.

Art. 2. La société prend la dénomination de "NEOBHAVE SCI", société civile immobilière familiale.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Mersch.

Il pourra être transféré en tout autre en droit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

Art. 5. Le capital social est fixé à DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts d'intérêts d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune.

Elles ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Frédéric JUMELLE prénommé: DEUX CENT QUARANTE NEUF	(249) parts d'intérêts
2. Madame Fabienne BELNOU prénommée: UNE	(1) part d'intérêt
TOTAL: DEUX CENT CINQUANTE	(250) parts d'intérêt

Les parts d'intérêts ont été intégralement libérées en espèces de telle sorte que la somme de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Art. 6. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des associés ou des non-associés que suivant une décision unanime de tous les associés.

En cas de transfert pour cause de mort, les héritiers ou légataires de l'associé décédé doivent être agréés à l'unanimité des associés survivants. Cet agrément n'est cependant pas requis en cas de transfert aux héritiers légaux.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers légaux de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Le ou les gérants ne pourront être révoqués que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 11. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet ainsi que les actes de disposition.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nu-propriétaires, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour sa constitution sont estimés à environ MILLE EUROS (1.000,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Est nommée gérant pour une durée indéterminée:

- Madame Fabienne BELNOU, Créatrice de bijoux, née à Nantes (France) le 27 juillet 1967, domiciliée à 9, rue Hiehl, L-8371 Hobscheid.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société par sa seule signature.

Il exercera ce mandat à titre gratuit.

2. Le siège social de la société est fixé à L-7570 Mersch, 38, rue Nicolas Welter.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Fr. Jumelle, F. Belnou, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 juin 2009. Relation: LAC/2009/24305. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009080745/220/112.

(090095791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

MezzVest Luxembourg I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 78.731.

In the year two thousand nine, on the tenth day of June,

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

MezzVest Investments I, Ltd., a company incorporated and existing under the laws of Jersey, with registered offices at Whiteley Chambers, DonStreet, St Helier, Jersey JE 9WG, Channel Islands,

here represented by Mr Fabrice Rota, private employee in Luxembourg, by virtue of a proxy, which after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of MezzVest Luxembourg I S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, Boulevard Napoléon 1^{er}, L - 2210 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 78 731, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 2nd November, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of 17 May 2001, number 363 (the "Company").

The appearing party representing the entire share capital took the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder of the Company decides to transfer the registered office of the Company, from 40, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, to 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

The sole shareholder decides to amend article 5 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Münsbach. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix juin,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

MezzVest Investments I, Ltd., une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social à Whiteley Chambers, DonStreet, St Helier, Jersey JE 9WG, Iles Anglo-Normandes.

ici représentée par Monsieur Fabrice Rota, employé privé à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé. La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée MezzVest Luxembourg I S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 40, Boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 78 731, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 17 mai 2001, numéro 363 (la "Société").

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social du 40, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le siège social est établi à Münsbach. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger".

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. ROTA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 juin 2009. Relation: LAC/2009/22791. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur ff. (signé): Frank SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009081079/211/68.

(090097064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Irrus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 117.113.

EXTRAIT

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle à l'actionnaire unique de la société tenue le 4 juin 2009, que les décisions suivante ont été prises:

1) L'assemblée générale ordinaire annuelle a décidé de renouveler le mandat des Gérants "A" et des Gérants "B" suivants jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de l'exercice social 2009:

Gérants

Gérants "A"

Mats Håkansson, demeurant au Luxembourg

Lars-Ake Jonasson, demeurant au Luxembourg

Joakim Larsson, demeurant au Luxembourg

Gérants "B"

Birger Lund, demeurant au Luxembourg

Bo Liljegren, demeurant en Suède

Thomas Johansen, demeurant en Danemark

Luxembourg, le 4 juin 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour Irrus S.à r.l.

Birger Lund

Gérant

Référence de publication: 2009080710/27.

(090095720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

**A & D Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ADA Management S.à r.l.)**

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 164A, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 103.438.

L'an deux mille neuf, le cinq juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Amilcar ANTUNES SEQUEIRA, administrateur de société, demeurant à L-4783 Pétange, 19, rue Jean Waxweiler.

2. Monsieur Toni DUARTE, employé privé, demeurant à L-3453 Dudelange, 4, rue des Marguerites.

3. Monsieur Robert AXMANN, employé privé, demeurant à L-5316 Contern, 38, rue des Prés.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I) Que la société à responsabilité limitée "ADA Management S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-4385 Ehlerange, Zone Industrielle, Z.A.R.E. EST, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103438, (la "Société"), a été constituée originellement sous la forme d'une société civile dénommée "ANTUNES IMMO S.C.I." suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 25 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (le "Mémorial C"), numéro 33 du 14 janvier 2003,

que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par:

- Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 1^{er} octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 1279 du 14 décembre 2004, contenant la transformation en une société anonyme et le changement de la dénomination sociale en "ASSOCIATION DE SERVICES LUXEMBOURGEOIS S.A.",

- Maître Georges D'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 30 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 927 du 11 mai 2006, contenant la transformation en société à responsabilité limitée et le changement de la dénomination en "ASSOCIATION DE SERVICES LUXEMBOURGEOIS S.à r.l.", et

- le notaire instrumentant en date du 16 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 2086 du 28 août 2008, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en "ADA Management S.à r.l."

II) Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Robert AXMANN, préqualifié, cède et transporte par les présentes sous la garantie de fait et de droit:

- 207 parts sociales qu'il détient dans la Société pour le prix d'un euro (1,- EUR) à Monsieur Amilcar ANTUNES SEQUEIRA, préqualifié, ici présent et ce acceptant, et

- 207 parts sociales qu'il détient dans la Société, y compris le contenu du compte-associé du cédant, pour le prix d'un euro (1,-EUR) à Monsieur Toni DUARTE, préqualifié, ici présent et ce acceptant,

sommes que le cédant déclare avoir reçues des cessionnaires, avant la passation des présentes directement et en dehors de la présence du notaire instrumentant, ce dont il donne quittance titre et décharge pour solde.

Ces cessions de parts sociales sont considérées par les associés comme dûment signifiées à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les cessionnaires sont propriétaires des parts sociales leur cédées à partir d'aujourd'hui et ils ont droit à partir de ce jour aux revenus et bénéfices dont ces parts seront productives à compter de ce jour et ils seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Ils reconnaissent en outre avoir une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que les mille deux cent quarante-deux (1.242) parts sociales représentatives du capital social sont dorénavant détenues comme suit:

1) Monsieur Amilcar ANTUNES SEQUEIRA, préqualifié, six cent vingt et une parts sociales,	621
2) Monsieur Toni DUARTE, préqualifié, six cent vingt et une parts sociales,	621
Total: mille deux cent quarante-deux parts sociales,	1.242

Troisième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille cinquante euros (31.050,- EUR), représenté par mille deux cent quarante-deux (1.242) parts sociales de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune, intégralement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "A & D Management S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "A & D Management S.à r.l.", régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social d'Ehlerange à L-4026 Esch-sur-Alzette, 164a, rue de Belvaux, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés."

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article 3 des statuts la teneur comme suit:

" **Art. 3.** La société a pour objet la gestion d'un portail internet sous le nom et la marque "VAZAP" portail de petites et grandes annonces, la prestation de services informatiques ainsi que la prestation de services publicitaires en qualité d'agence de publicité à l'exclusion de toute activité artisanale. La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Elle est autorisée à faire des emprunts pour son compte et accorder tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, et aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect."

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à charge de la Société, et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: ANTUNES SEQUEIRA - DUARTE - AXMANN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 juin 2009. Relation GRE/2009/2132. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Releveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 25 juin 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009079425/231/93.

(090095321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

Longreach Holdings Luxembourg Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 146.790.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twelfth day of June.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Longreach Management Corporation Ireland 2", a Cayman Island exempted company, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Island, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands, under number MC-219863,

acting in its capacity as general partner of

"Longreach Capital Partners Ireland 2, L.P.", a limited partnership formed under the laws of Ireland, having its principal place of business at 33, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Ireland, registered with the Companies Registration Office under Limited Partnership Number 798,

duly represented by Mr Sigurdur GUDMANNSSON, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Hong Kong, on 20 March 2009.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an indefinite period.

Art. 4. The Company will assume the name of "Longreach Holdings Luxembourg Co. S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners.

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the sole manager of the Company, or in case of several managers, by a resolution of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary mea-

asures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-) represented by:

- seventeen thousand nine hundred ninety-one (17,991) class A shares,
- one (1) class B shares,
- one (1) class C shares,
- one (1) class D shares,
- one (1) class E shares,
- one (1) class F shares,
- one (1) class G shares,
- one (1) class H shares,
- one (1) class I shares and
- one (1) class J shares,

with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

The shares thus issued may be expressed as being exclusively related to one (1) or more specific compartments of the Company, which shall be decided by appropriate resolutions of the sole partner or of the general meeting of the partners of the Company, as the case may be.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

A partners' register will kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one (1) or several managers, who need not to be partners. In case of several managers, the managers shall be of category A or of category B.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/ their office and their category. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any manager of category B together with a manager of category A or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers.

The board of managers shall meet upon call by one (1) manager of category A jointly with one (1) manager of category B, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by fax, or any other similar mean of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by fax or similar mean of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least one (1) manager of category A and one manager of category B is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by fax, or any other similar mean of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by one (1) manager of category A jointly with one (1) manager of category B. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by one (1) manager of category A jointly with one (1) manager of category B or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the Law.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first January and ends on the thirty-first December of the same year.

Art. 21. Each year on the thirty-first December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

The Company may distribute interim dividends.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one (1) or more liquidators, who need not to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by "Longreach Management Corporation Ireland 2", above mentioned, acting in its capacity as general partner of "Longreach Capital Partners Ireland 2, L.P." above-mentioned.

The shares so subscribed have been fully paid up in cash so that the amount of eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro.

Decisions of the sole partner

The sole partner, representing the entire share capital, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 11A boulevard Prince-Henri, L-1724 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2. Are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Mark Chiba, founding partner of a private equity group, born on 31 October 1965 in Melbourne, Australia, residing at 6th Floor, 29 Severn Rd., The Peak, Hong Kong, as manager of category A;

- Ms Wai Yee Kok, financial officer, born on 3 August 1974 in Malaysia, residing at 56E, Tower 5, Manhattan Hill, Mei Foo, Kowloon, Hong Kong, as manager of category A;

- Mr Claude Schmitz, tax advisor, born on 23 September 1955 in Luxembourg, residing at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, as manager of category B;

- Mr Guy Hornick, expert-comptable (certified accountant), born on 29 March 1951 in Luxembourg, residing at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, as manager of category B;

- Mr Thierry Fleming, expert-comptable (certified accountant), born on 24 July 1948 in Luxembourg, residing 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, as manager of category B.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le douze juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"Longreach Management Corporation Ireland 2", une exempted company des Iles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, îles Caïmans, inscrite au Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-219863,

agissant en sa qualité de general partner de

"Longreach Capital Partners Ireland 2, L.P.", une limited partnership, constituée et existant selon les lois irlandaises, ayant son siège principal d'exploitation à 33, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande, inscrite au Companies Registration Office, Ireland, sous le numéro Limited Partnership 798,

ici représentée par Monsieur Sigurdur GUDMANSSON, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Hong Kong, le 20 mars 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité susmentionnée, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Longreach Holdings Luxembourg Co. S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg en vertu d'une résolution du gérant unique, ou en cas de plusieurs gérants, par une résolution du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de dix-huit mille US dollars (USD 18.000,-) représenté par:

- dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-onze (17.991) parts sociales de classe A,

- une (1) part sociale de classe B,

- une (1) part sociale de classe C,

- une (1) part sociale de classe D,

- une (1) part sociale de classe E,

- une (1) part sociale de classe F,

- une (1) part sociale de classe G,

- une (1) part sociale de classe H,

- une (1) part sociale de classe I et

- une (1) part sociale de classe J,

d'une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune.

Les parts sociales ainsi émises pourront être exclusivement rattachées à un (1) ou plusieurs compartiments spécifiques de la Société, qui seront déterminés par des résolutions appropriées de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés de la Société, le cas échéant.

Chaque part sociale donne droit à une (1) voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et ce registre pourra être consulté par chaque associé qui en fera la demande.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, les gérants seront de catégorie A ou de catégorie B.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixe(nt) la durée de leur mandat et leur catégorie. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie B et d'un (1) gérant de catégorie A, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un (1) gérant de catégorie A conjointement avec un (1) gérant de catégorie B au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie ou tout moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie ou tout autre moyen similaire de communication, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par un (1) gérant de catégorie A conjointement avec un (1) gérant de catégorie B. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par un (1) gérant de catégorie A conjointement avec un (1) gérant de catégorie B ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

La Société peut verser des bénéfices intermédiaires.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par "Longreach Management Corporation Ireland 2", préqualifiée, agissant en sa qualité de general partner de "Longreach Capital Partners Ireland 2, L.P.", préqualifiée.

Les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de dix-huit mille US dollars (USD 18.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille deux cents euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 11A boulevard Prince-Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Mark Chiba, associé fondateur d'un private equity group, né le 31 octobre 1965 à Melbourne, Australie, demeurant 6th Floor, 29 Severn Rd., The Peak, Hong Kong, en tant que gérant de catégorie A;

- Madame Wai Yee Kok, financial officer, née le 3 août 1974 en Malaisie, demeurant 56E, Tower 5, Manhattan Hill, Mei Foo, Kowloon, Hong Kong en tant que gérant de catégorie A;

- Monsieur Claude Schmitz, conseiller fiscal, né le 23 septembre 1955 à Luxembourg, demeurant 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B;

- Monsieur Guy Hornick, expert-comptable, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, demeurant 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B;

- Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, né le 24 juillet 1948 à Luxembourg, demeurant 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. GUDMANSSON, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 juin 2009. Relation: EAC/2009/7122. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 JUIN 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009081005/239/368.

(090096951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Artisal & Kern Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zone Industrielle Zare Est.

R.C.S. Luxembourg B 22.741.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux juin.

Par devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Antonio Manuel MOREIRA DUARTE, employé privé, né à Montelavar-Sintra (Portugal), le 13 mars 1960, demeurant à L-3453 Dudelange, 4, rue des Marguerites, propriétaire de quatre mille cinq cent soixante-dix (4.570) parts de ARTISAL & KERN (ci-avant: ARTISAL et ci-avant EHLENGER HAMEN) SARL avec siège social à L-4385 Ehlerange, Z.I. Z.A.R.E. Est, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 22 741, constituée suivant acte du notaire Tom METZLER de Luxembourg-Bonnevoie en date du 4 février 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 67 du 6 mars 1985, modifié suivant acte du notaire Tom METZLER de Luxembourg-Bonnevoie en date du 1^{er} avril 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 132 du 14 mai 1985, modifié suivant acte du notaire Tom METZLER de Luxembourg-Bonnevoie en date du 26 mars 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 349 du 26 septembre 1990, modifié suivant acte du Camille HELLINCKX de Luxembourg en date du 25 janvier 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 326 du 30 août 1991, modifié suivant acte du notaire Tom METZLER de Luxembourg-Bonnevoie en date du 27 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 345 du 27 juillet 1995, modifié suivant acte du notaire Joseph ELVINGER de Dudelange du 7 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 447 du 11 septembre 1996, modifié suivant acte du notaire Joseph ELVINGER de Luxembourg du 15 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 789 du 24 mai 2002, modifié suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange 2 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 647 du 13 juin 2003, modifié suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 28 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1912 du 11 octobre 2006, modifié suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 18 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 375 du 19 février 2009;

2.- Robert AXMANN, employé privé, né à Luxembourg, le 12 mai 1969, demeurant à L-5316 Contern, 38, rue des Prés, propriétaire de quatre mille trois cent quatre-vingt-dix (4.390) parts de ARTISAL & KERN (ci-avant: ARTISAL et ci-avant EHLENGER HAMEN).

Les comparants, agissant en leur qualité d'associés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils augmentent le capital souscrit de la Société, sans émission de parts sociales supplémentaires mais par simple augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes, à concurrence de deux cent trente-deux mille neuf cent soixante (232.960,-) euros, pour le porter de son montant actuel de deux cent vingt-quatre mille (224.000,-) euros à quatre cent cinquante-six mille neuf cent soixante (456.960,-) euros, par incorporation au capital à due concurrence des bénéfices reportés, tels que ceux-ci ressortent du bilan arrêté au 30 avril 2009, ci-joint. Ce que constate expressément le notaire.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre cent cinquante-six mille neuf cent soixante (456.960,-) euros, représenté par huit mille neuf cent soixante (8.960) parts de cinquante et un (51,-) euros chacune, intégralement libérées.

Ces parts sociales se répartissent comme suit:

1) Robert AXMANN, employé privé, né à Luxembourg, le 12 mai 1969, demeurant à L-5316 Contern, 38, rue des Prés, quatre mille trois cent quatre-vingt-dix parts	4.390
2) Antonio Manuel MOREIRA DUARTE, employé privé, né à Montelavar-Sintra (Portugal), le 13 mars 1960, demeurant à L-3453 Dudelange, 4, rue des Marguerites, quatre mille cinq cent soixante-dix parts	4.570
Total: huit mille neuf cent soixante parts	<u>8.960"</u>

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Moreira Duarte, Axmann et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 26 juin 2009. Relation: EAC/2009/7458. Reçu soixante-quinze euros 75,-

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITON CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 1^{er} JUIL. 2009.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2009081103/223/61.

(090096971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Lavador S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 17.505.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour la Gérance

Me Nicolas SCHAEFFER

Par mandat

Référence de publication: 2009081257/13.

(090096454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Alcentra Mezzanine QPAM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 114.912.

Constituée par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 15 avril 2005, acte publié au Mémorial C n ° 1029 du 26 mai 2006

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Alcentra Mezzanine QPAM S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009080399/15.

(090095818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Halian PSF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 77-79, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 136.576.

Extraits des Résolutions prises lors des réunions du Conseil de gérance tenus à L-8308 Capellen, 77-79, Parc d'activités Capellen, en date du 7 mai 2009.

Il résulte des procès-verbaux que MAZARS S.A., établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.248, a été nommée réviseur d'entreprises de la société.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels 2008.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009080055/16.

(090095153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.
